

// POUR LES PROPRIÉTAIRES

Si la concentration de plomb dans votre eau dépasse la norme acceptable (0,005 mg/L) :

- Vous pourriez recevoir une aide de 2 500 \$ pour remplacer ou gagner votre conduite privée en plomb;
- Vous pourriez recevoir une aide supplémentaire de 500 \$ si le taux de plomb dans votre eau dépasse toujours 0,005 mg/L après le remplacement de la partie privée de votre entrée d'eau.

// POUR TOUS LES CITOYENS

- Une aide allant jusqu'à 50 \$ est offerte à l'achat d'un système de filtration d'eau.
- Pour plus de détails sur nos subventions et les conditions pour en bénéficier, visitez ville.montreal-est.qc.ca/plomb.

// PLAN D'ACTION DE LA VILLE

- Localiser les entrées de service en plomb en testant les bâtiments à risque élevé ou modéré;
- Financer l'analyse de l'eau de ces habitations (gratuit pour les propriétaires et locataires concernés) puis communiquer les résultats de ces analyses;
- Offrir des aides financières aux Montréalais;
- Rendre obligatoire le remplacement des entrées privées en plomb d'ici 2031;
- Poursuivre la campagne de sensibilisation estivale des citoyens jusqu'en 2027.

// POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES RISQUES LIÉS AU PLOMB

Direction régionale de santé publique de Montréal

ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/conseils-et-prevention-plomb-dans-leau-potable

Ministère de l'Environnement

www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/index.htm

// POUR TOUTE QUESTION SUR LES AIDES OFFERTES PAR LA VILLE

- ville.montreal-est.qc.ca/plomb
- servicescitoyens@montreal-est.ca
- 514 905-2000, option 1

Bientôt chez vous :

ANALYSE DE L'EAU POTABLE

MESURE DE LA CONCENTRATION DE PLOMB



// L'EAU À MONTRÉAL-EST

L'eau potable distribuée par le réseau de conduites municipal est d'excellente qualité. Toutefois, certains bâtiments sont alimentés par une entrée de service en plomb. Ce dernier peut se dissoudre et se retrouver dans l'eau, surtout après de longues périodes de stagnation. Dans cette situation, il est possible que la concentration de plomb dans l'eau du robinet dépasse le seuil réglementaire.

// LE PLOMB ET VOTRE SANTÉ

La Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) considère que le risque pour la santé est faible. Néanmoins, ce risque pourrait toucher un nombre important d'individus et les connaissances scientifiques invitent à la prudence. En ce sens, l'objectif des autorités de santé publique est de réduire le plus possible le niveau d'exposition au plomb de tous, particulièrement pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

// QUELS BÂTIMENTS SONT CONCERNÉS?

Les maisons et les immeubles de moins de 8 logements construits avant 1970.

// POURQUOI PRÉLEVER DES ÉCHANTILLONS D'EAU?

Pour tester la qualité de votre eau potable et vérifier si la teneur en plomb dans l'eau dépasse la norme acceptable (0,005 mg/L).

// L'ÉCHANTILLONNAGE D'EAU EN BREF

L'OBJECTIF:

Déterminer les quantités de plomb dans votre eau potable.

OÙ:

Dans les maisons et les immeubles de moins de 8 logements construits avant 1970.

QUAND:

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre.

QUI:

La compagnie Simo Management Inc. prélèvera 5 échantillons d'eau qui seront analysés.

DURÉE:

Prévoir 1 heure.

DÉROULEMENT:

Le technicien laisse couler l'eau du robinet pendant 5 minutes. Puis il coupe l'eau, qui stagne dans vos tuyaux pendant 30 minutes. 5 L d'eau sont ensuite prélevés, puis analysés en laboratoire.

PRENEZ RENDEZ-VOUS MAINTENANT

- mtlest2024.datedechoix.com
- 514 231-0179 ou 438 865-6491

COÛT:

Gratuit, Simo Management Inc. est mandaté et rémunéré par la Ville de Montréal-Est.

// EN ATTENDANT LES RÉSULTATS DES ANALYSES

Afin de réduire le risque au minimum, des mesures de protection temporaires existent pour diminuer l'exposition au plomb dans l'eau du robinet.

- Par exemple, utiliser des dispositifs de filtration (pichet filtrant, filtre attaché au robinet ou installé sous l'évier) certifiés pour la réduction du plomb, conformément à la norme NSF/ ANSI n° 53. Il est très important de suivre fidèlement les recommandations du fabricant quant à l'installation et à l'entretien de ces filtres.

De telles mesures seraient tout particulièrement pertinentes pour les bébés alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstitué avec de l'eau (lait concentré, lait en poudre), les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes (pour le fœtus) qui habitent dans une résidence ayant une entrée de service en plomb.

- Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire pour éliminer l'eau qui a stagné de longues heures dans les tuyaux (le matin et au retour du travail, en particulier).
- Nettoyer régulièrement l'aérateur (tamis) de votre robinet.

Il est inutile de faire bouillir l'eau: le plomb ne s'évapore pas.